

Intervention parlementaire – Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 052-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.143

Déposée le: 03.02.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 18.05.2015

N° d'ACE: 1079/2015 du 9 septembre 2015
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Création d'un fonds de soutien à l'économie d'exportation et au tourisme pour résister à la crise monétaire

1. Un fonds de soutien à l'économie d'exportation et au tourisme est créé. Ce fonds doit permettre aux autorités cantonales de soutenir, directement ou indirectement, les entreprises exportatrices et touristiques qui subissent les effets de la crise monétaire provoquée par la décision de la Banque nationale suisse (BNS) du 15 janvier 2015 (abandon du taux plancher de 1,20 franc pour un euro).
2. Les dix pour cent du montant (164 millions) que versera au canton la Banque nationale suisse au titre de participation au bénéfice 2014 sont affectés à ce fonds.
3. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil des dispositions réglementant l'usage de ce fonds. Ces dispositions laissent une large marge de manœuvre aux autorités cantonales tout en visant les objectifs suivants pour les sociétés bénéficiaires : sauvegarde des places de travail, aide à la formation, à l'innovation, à la diversification et soutien à l'investissement.

Développement :

La décision inattendue et unilatérale prise par la BNS d'abandonner le taux plancher de conversion de 1,20 franc pour un euro a provoqué, au-delà de la surprise et de l'incompréhension, un véritable cataclysme économique dans les milieux orientés vers l'exportation et tout particulièrement dans les régions industrielles et touristiques dont l'activité se déploie en grande partie sur des marchés extérieurs.

Respectueuses de l'indépendance de la Banque nationale suisse (BNS), les autorités fédérales (et cantonales) ont été prises de court et se sont à ce jour contentées de réagir avec fatalisme en comptant sur les capacités d'adaptation ou d'innovation des entreprises concernées et des partenaires sociaux. Les mêmes autorités ont appelé au calme et enjoint les milieux touchés de patienter au moins six mois pour connaître l'issue stable des variations couplées des valeurs des monnaies franc suisse et euro.

Cette retenue tranche avec les attentes des milieux industriels qui, prenant pleinement, directement et immédiatement la mesure de la gravité de la situation, pressent les politiques « de mettre sur pied des conditions-cadres afin de permettre à l'industrie d'exportation de maintenir ou de retrouver une place concurrentielle sur les marchés internationaux¹ ».

Dans les régions qui assurent une part des exportations nationales nettement supérieure à leurs poids démographique, c'est une très vive inquiétude qui prévaut. Les chefs d'entreprises, les élus locaux et la population en général nourrissent les pires craintes s'agissant des conséquences de cette crise monétaire sur l'économie, sur l'emploi et sur les finances publiques. Les mêmes préoccupations s'expriment dans les régions touristiques, et notamment dans l'Oberland. Le canton de Berne est donc très directement concerné !

Or, les fameuses « conditions-cadres », poncif avancé par les autorités fédérales comme solution susceptible d'amortir les effets de cette crise, relèvent plus de l'homéopathie que du remède efficace que requiert la situation. Les autorités cantonales se doivent donc de faire face à leurs responsabilités sans se retrancher derrière l'absence de bases légales pour justifier un coupable attentisme. La présente intervention propose donc la création d'un outil financier alimenté par le providentiel versement de l'institution par lequel « le malheur est arrivé », à savoir la BNS.

Il se trouve en effet que la Banque nationale suisse (BNS) versera fort opportunément deux milliards de francs aux cantons et à la Confédération, au lieu du milliard habituel, à titre de participation à son bénéfice. La bonne surprise a été annoncée le 30 janvier 2015 à la Conférence des directeurs cantonaux des finances. L'exercice 2014 de la BNS ayant été financièrement brillant, il se solde par un bénéfice de 38 milliards de francs et permet ainsi de largement reconstituer la réserve pour la distribution aux cantons et à la Confédération. Laquelle s'élevait, à fin décembre 2014, à 28 milliards, soit près du double de la limite qui autorise le versement aux pouvoirs publics. La BNS a convenu de doubler sa distribution et de « rattraper » en quelque sorte le fait qu'aucun franc n'avait été versé en 2013, pour la première fois dans l'histoire de l'institution. Deux milliards de francs seront donc distribués en 2015, dont un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons. Les plus chanceux sont Zurich, qui recevra 233,5 millions, et Berne (164,3 millions).

¹ Convention patronale de l'industrie horlogère suisse.

L'usage du fonds de soutien doit être simple et efficace. La destination des aides doit permettre aux entreprises en difficulté de conserver leurs places de travail, de former leurs collaborateurs, d'innover, de diversifier leurs activités et d'investir en vue d'une meilleure productivité.

Motivation de l'urgence :

La décision de la BNS ayant eu des effets néfastes immédiats, de nombreuses sociétés se trouvent dans des difficultés.

Réponse du Conseil-exécutif

Depuis que la Banque nationale suisse (BNS) a supprimé le taux plancher par rapport à l'euro le 15 janvier 2015, le franc suisse s'est fortement apprécié. Le cours s'établit actuellement à 1,05 franc pour 1 euro. L'évolution du franc suisse par rapport aux autres devises telles que le dollar américain a des conséquences moindres. Les entreprises exportatrices notamment ainsi que leurs fournisseurs et le secteur du tourisme sont confrontés à des défis de taille. Les pronostics de croissance économique en Suisse et dans le canton de Berne ont été revus à la baisse. Il faut par ailleurs s'attendre à une hausse du taux de chômage au cours des prochains mois. La force du franc suisse préoccupe beaucoup les milieux économiques et politiques ainsi que la société. Il est pour l'heure impossible de prévoir comment le cours du franc évoluera ces prochains mois. L'avenir reste empreint d'une grande incertitude (évolution de la situation en Grèce par exemple), entraînant des répercussions négatives sur le développement économique.

Le Conseil-exécutif analyse la situation en permanence. Les instruments de l'assurance-chômage constituent des mesures à court terme. Le principal d'entre eux, le chômage partiel, permet aux entreprises de pallier un recul temporaire des activités et de préserver les emplois. Depuis le 27 janvier 2015, les entreprises peuvent à nouveau s'en prévaloir en invoquant les fluctuations du taux de change. Dans le cadre de sa politique économique axée sur le long terme, le Conseil-exécutif est déterminé à faire avancer les projets qui permettent de renforcer durablement le site économique bernois, les activités d'innovation et, par conséquent, la compétitivité des entreprises bernoises. Parmi ces projets figurent notamment le site biennois du Parc national d'innovation, le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (Sitem-Insel) à Berne et la loi sur l'encouragement de l'innovation.

La motion demande la création d'un fonds de soutien à l'économie d'exportation et au tourisme. Ce dernier doit être alimenté par dix pour cent du montant que verse la BNS au canton de Berne au titre de participation au bénéfice 2014. Les cantons de Genève et de Vaud prévoient de créer un fonds similaire. Ces deux cantons doivent encore définir la structure du fonds et les modalités d'utilisation des moyens à disposition.

Le Conseil-exécutif prévoit lui aussi une nouvelle réglementation de l'utilisation de la part versée au canton au titre de participation au bénéfice de la BNS. Il propose de créer un fonds visant à régulariser les recettes des distributions du bénéfice de la BNS. Le projet de loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFDB) doit figurer à l'ordre du jour de la session de novembre 2015. Il ne prévoit pas d'affectation spécifique des avoirs du fonds. Aux yeux du Conseil-exécutif, la LFDB est la mesure adéquate pour gérer les distributions du bénéfice de la BNS. Il s'agit d'un instrument important dans l'optique d'une politique financière durable et stable,

dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie bernoise. Le Conseil-exécutif est toutefois conscient des problèmes particuliers que rencontrent l'industrie d'exportation et le secteur du tourisme. Ces difficultés doivent cependant être résolues à l'aide d'autres mesures.

Destinataire

- Grand Conseil